



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique culturelle

Question écrite n° 14826

Texte de la question

M Jean-Paul Fuchs attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur les delais de versements des subventions a divers organismes. Ainsi, a titre d'exemple, l'Opera du Rhin, qui utilise 50 p 100 de ces credits pendant le 1er semestre, n'a t'il encore percu aucun subventionnement au 1er juin 1989. Il lui demande quelles sont les mesures qui pourraient etre prises afin d'ameliorer de telles situations.

Texte de la réponse

Reponse. - Les subventions versees, a terme echu, a divers organismes par le ministere de la culture sont mandatees soit a la paierie generale pour ceux de Paris ou de sa region, soit au tresorier general du departement concerne. Le ministere veille tout particulierement a ce que les delais de versement soient respectes afin de ne pas freiner dans leurs activites les beneficiaires de ces subventions. En ce qui concerne l'Opera du Rhin, il ressort que le premier versement des subventions de fonctionnement pour l'Opera et le Ballet du Rhin a ete effectue par la direction regionale des affaires culturelles d'Alsace le 14 mars 1989 par mandats nos 108 et 110. Une notification de ce versement a ete adreesee le 20 mars par le prefet de la region Alsace au president du syndicat intercommunal de l'Opera du Rhin. Ce versement a ete percu dans les delais par l'Opera. Le deuxieme versement de cette subvention a ete mandate par la direction regionale des affaires culturelles sous le no 610, le 3 juillet, pour le compte de l'Opera et sous le no 621, le 4 juillet, pour celui du Ballet du Rhin. En ce qui concerne cet etablissement, le versement des subventions prevues semble donc ne pas poser jusqu'a aujourd'hui de probleme de delai.

Données clés

Auteur : [M. Fuchs Jean-Paul](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14826

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2868